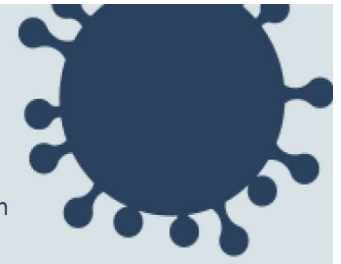


# COVID-19 (Coronavirus)

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean



## INFOLETTRE N° 29 - 6 avril 2020 - 11h30

### État de situation

#### Fermeture de la circulation

non-essentielle entre les régions

#### Retour en classe prévu

1er mai

#### Centres commerciaux, salles à manger des restaurants, salons de coiffure et d'esthétique

Fermeture jusqu'au 4 mai

### Tables des matières

Pharmacie   Retour des médicaments	1
Employés avec maladies chroniques   Appel à la collaboration	2
Femmes enceintes   Nouvelles orientations	3
Employés immunosupprimés   Nouvelles orientations	3
Catégories 1 et 2   Octroi du temps supplémentaire	3
Offre alimentaire   Nouvelle orientation	4
Ressources éducatives   "L'école ouverte"	4

## Directives et orientations cliniques

### Pharmacie | Retour des médicaments

En raison de la pandémie COVID-19, voici les directives en lien avec les retours de médicaments :

- Pour les zones froides : retour des médicaments selon la procédure habituelle;
- Pour les zones chaudes : aucun retour (destruction à l'unité) sauf les narcotiques et substances ciblées. Toute feuille de contrôle narcotique complétée doit être retournée à la pharmacie dans un sac ziploc. Ne pas oublier de joindre le(s) médicament(s) si une quantité restante doit être retournée avec la feuille de contrôle mais dans un sac différent et brocher le tout ensemble;
- Pour les zones tièdes, [consulter le tableau déposé ici](#).

#### Généralités :

- Unité de soins : tous les médicaments ou documents en provenance de l'unité de soins dont les retours sont acceptés doivent être retournés à la pharmacie dans un sac ziploc;
- Le lavage des mains entre chaque manipulation demeure une obligation.

Pour toutes questions, veuillez rejoindre l'adjoint au chef de département de pharmacie de votre installation respective.

## Ressources humaines

### Employés avec maladies chroniques | Appel à la collaboration

En lien avec les recommandations de l'INSPQ, **un exercice doit rapidement être effectué afin de protéger certains travailleurs**. Pour ce faire, nous devons répertorier les travailleurs avec des maladies chroniques ayant un état morbide « non contrôlé » ou « compliqué », donc assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers.

De façon plus spécifique, **les travailleurs ciblés** sont ceux ayant:

1. une ou plusieurs des maladies chroniques suivantes :

- troubles cardiaques ou pulmonaires chroniques « non contrôlés » ou « compliqués » et donc assez graves pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers; diabète « non contrôlé » ou « compliqué » et donc assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers;
- troubles hépatiques (incluant une cirrhose) et maladies rénales chroniques « non contrôlées » ou « compliquées » et donc assez graves pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers;
- hypertension artérielle « non contrôlée » ou « compliquées » et donc assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers.

2. une obésité importante;

3. une condition médicale entraînant une diminution de l'évacuation des sécrétions respiratoires ou des risques d'aspiration (ex : un trouble cognitif, une lésion médullaire, un trouble convulsif, des troubles neuromusculaire).

**En ce sens, nous avons besoin de votre collaboration afin de nous faire connaître votre identité si vous êtes visé et ainsi mettre en place les mesures de protection adéquate.**

Conséquemment, si vous êtes un travailleur faisant partie du groupe identifié ci-dessus, il s'agit pour vous d'envoyer un courriel à l'agente administrative du service santé de votre installation mentionnant:

- votre nom;
- votre numéro d'employé;
- votre centre d'activité.

**Si vous n'aviez pas accès à un courriel, vous pourrez également contacter le service santé de votre installation par téléphone.** Sur réception de cette information, une infirmière du service santé vous contactera rapidement afin de s'assurer de se conformer à des mesures de prévention supplémentaires. Collectivement, nous devons être vigilants. Nous vous demandons également d'aviser votre gestionnaire de votre condition.

## Femmes enceintes | Nouvelles orientations

Il est maintenant demandé que les travailleuses enceintes ne soient plus en contact étroit avec des patients ou des usagers. Les travailleuses enceintes seront donc réaffectées dans les plus brefs délais, tout en respectant les mesures de distanciation physique, ou leur proposer d'effectuer du télétravail lorsque possible. Si ces deux options n'étaient pas réalisables, la travailleuse enceinte sera retournée chez elle en retrait préventif et bénéficiera du Programme de maternité sans danger.

Une procédure sera transmise par le Service santé.

---

## Employés immunodéprimés | Nouvelles orientations

Comme pour les travailleuses enceintes, il est maintenant demandé que les travailleurs et travailleuses immunodéprimés ne soient plus en contact étroit avec des patients ou des usagers. Ces travailleurs et travailleuses seront donc réaffectés dans les plus brefs délais, tout en respectant les mesures de distanciation physique, ou leur proposer d'effectuer du télétravail lorsque possible.

Notez que pour ce week-end, toutes les mesures ont été prises et qu'une procédure vous sera transmise dès lundi par le Service santé.

---

## Catégories 1 et 2 | Octroi du temps supplémentaire

Afin de vous permettre de planifier votre temps supplémentaire à l'avance, diminuer le nombre d'appels effectués pour l'octroi des quarts et pour faciliter son attribution, nous vous invitons à compléter le formulaire d'octroi du temps supplémentaire pour la période du **11 au 19 avril 2020** à l'aide de l'un des deux liens suivants avant mercredi le **8 avril à 23h45**:

- <https://fr.surveymonkey.com/r/inscriptionFIQ>
- <https://fr.surveymonkey.com/r/inscriptionCSN2>

Une note de service décrivant le processus, un “pas à pas”, une foire aux questions ainsi que la liste des quarts susceptibles d'être comblés en temps supplémentaire ont été déposés dans la catégorie Octroi du temps supplémentaire de la section Documentation de la page intranet COVID-19 :

<https://intranet-ciusss.reg02.rtss.qc.ca/groupe/coronavirus-covid-19>

## Services logistiques et techniques

### Offre alimentaire | Nouvelle orientation

Étant donné que les services alimentaires doivent composer avec différents défis de production et de distribution alimentaire dans tous les secteurs d'activités, ils ont procédé à des ajustements temporaires à leur offre de service afin de répondre le mieux possible aux besoins de tous.

À cet effet, à partir du 5 avril 2020 et dans les jours suivants, un seul choix de menu sera offert par repas, et ce, sur un cycle de trois semaines. L'offre alimentaire habituelle reviendra à la normale dès que la situation le permettra.

Pour plus d'information, consultez la note de service disponible sur le site web du CIUSSS [en cliquant ici](#).

## Soutien

### Ressources éducatives | “L'école ouverte”

Des milliers de ressources pour apprendre, créer et se divertir sont mises à la disposition de jeunes et de leurs parents, de façon optionnelle, sur le site :<https://ecoleouverte.ca/fr/?>

L'élève peut y faire son propre parcours, selon son niveau scolaire et ses connaissances, avec l'aide d'un proche au besoin. De nouvelles activités seront ajoutées régulièrement pour cultiver le plaisir d'apprendre au quotidien.

## OÙ S'INFORMER ?

- **La foire aux questions**

La foire aux questions couvre un large éventail de thèmes en lien avec la COVID-19 (symptômes, mesures de prévention, questionnements relatifs aux conditions de travail, etc.) [Cliquez ici](#) pour avoir accès. Cet outil est mis à jour régulièrement en fonction des besoins du personnel.

- **Le site Web du CIUSSS santesaglac.gouv.qc.ca**

Pour tout savoir sur l'évolution de la situation et les messages à la population :

<https://santesaglac.gouv.qc.ca/conseils-sante/maladies-infectieuses/coronavirus/>

- **L'intranet régional et la section *Professionnels de la santé* du site Web du CIUSSS**

Pour tout savoir sur les différentes actions en cours dans notre organisation, les recommandations en vigueur, les communiqués internes et les outils à faire imprimer :

<https://intranet-ciusss.reg02.rtss.qc.ca/groupes/coronavirus-covid-19>

<https://santesaglac.gouv.qc.ca/coronavirus-covid-19/pour-les-professionnels-de-la-sante-du-territoire/>

- **Groupe Facebook Employés du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Devenez membre du [groupe Facebook destiné aux employés du CIUSSS du](#)

[Saguenay–Lac-Saint-Jean\(groupe officiel\)](#). Ce groupe est un endroit d'échange principalement dédié à la COVID-19. De l'information y est publiée en continu.

\* **Tous les outils sont également déposés sur le Portail des gestionnaires.**

## PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Il est normal de vivre de l'anxiété ou des situations personnelles ou professionnelles difficiles dans un tel contexte. Vous pouvez joindre le PAE au numéro suivant :

**418-690-2186**